

L'an mil neuf cent trente six, le vingt octobre à huit heures et demie, M. M. les Conseillers Municipaux, dûment convoqués par M. le Maire, se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances, sous la présidence de M. Tangueron, maire.

Étaient présents : M. M. Gar. Marilliet, Marchais, Tangueron, Guérin, Hervouet, Burpin, Vignais, Souin, Marcheteau, Fabrice, Ordrouneau, Lefort, Barreau, Jannearu, Landrian, Goutière, Haumont, Reigou, Girant, Boutin, Massieu, Charvian, Ollive et Charlot.

Absents et excusés : M. M. Gendrouneau, Chavelon et Clouet.

M^r Guérin est nommé secrétaire de séance.

Le procès verbal de la dernière séance est adopté sans observations à l'unanimité.

Budget primitif de 1936

M^r le Maire soumet au Conseil Municipal le budget primitif de 1936, dressé par lui de concert avec la Commission des finances, appuyé de tous documents utiles propres à justifier ses propositions.

Le Conseil municipal, après avoir discuté, article par article, et consigné le résultat de ses votes au tableau ci-après à soumettre à l'approbation de M^r le Maire a arrêté comme suit :

Les recettes, tant ordinaires qu'extraordinaires à la somme de 1850 241⁺ 25

Les dépenses, tant ordinaires qu'extraordinaires à la somme de 1850 742⁺ 60

En conséquence, et la valeur du centime étant de 962⁺ 84, le conseil municipal vote pour 1936 les impositions énumérées ci-après

N ^o des articles du budget	Objet	Nombre de Centimes votés	Produits
	Centimes additionnels aux contributions directes		
5	Cinq centimes sur les contributions foncière, personnelle et mobilière	5	2893
6	Traitement au garde champêtre	18.60	12908
	à reporter	23.60	20701

art. du budget	Objet	Nombre de centimes votés	Produit	Annuités dûes en 1935
	report	28.60	20 701	
7	Assistance aux vieillards, aux infirmes et aux incurables	38.90	37 453	
8	Assistance médicale gratuite	218.60	210 477	
9	Assistance aux familles nombreuses	0.50	483	
10	Assistance aux femmes en couches	2.30	2 215.	
10 ^{bis}	Protection de la santé publique	6.20	5 970.	
10 ^{ter}	Centimes pour insuffisance de revenus Ressources spéciales aux chemins.	208.50	200 752.	
11	Cinq centimes spéciaux ordinaires pour chemins vicinaux (max. 5) Impositions extraordinaires.	1.90	1 829.	
61	Remboursement de l'emprunt de 19500 ^e contracté au C. Financ.	7.10	1059	1083.68
62	d° 18600 ^e d°	80	1 770	1 751.34
63	d° 200 000 ^e d°	16.20	15 598	15 571.54
63 ^a	d° 600 000 C. N. R. V	41.70	40 154	40 154.36
63 ^b	d° 11 800 ^e d°	70	674	709.54
63 ^c	d° 830 000 ^e d°	51.80	49 875	49 879.64
63 ^d	d° 60 000 Crédit local	3.80	3 628	3 620.54
63 ^e	d° 100 000 d°	6.50	6 258	6 219.02
63 ^f	d° 70 000 d°	5	4 811	4 810.76
63 ^g	d° 200 000 d°	16.80	15 674	15 714.
66	Secours de chômage.	114.20	109 956	
	Totaux.	758.60	728 457	

Le Conseil vote en outre, trois journées de prestations pour les chemins vicinaux et 8 centimes sur le principal de la contribution des patentes

Service vicinal

Budget primitif de 1936.

M. le Maire communique au Conseil le budget primitif de 1936 du service vicinal.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré

En la loi du 21 mai 1936

En les propositions présentées par M. M. les Ingénieurs du service vicinal

Adopte les propositions de M. le Ingénieur du service vicinal relativement aux contingents pour les chemins de grande communication.

Note l'inscription au budget de la Commune des recettes et des crédits nécessaires pour le service des chemins vicinaux pendant l'année 1936, le tout conformément aux indications du service vicinal. savoir :

Recettes :	173 011 ⁺
Dépenses :	126 709 ⁺

Budget des chemins vicinaux reconnus

Le Conseil Municipal vote le Budget des Chemins vicinaux reconnus tel qu'il est présenté par M. l'Ingénieur du service vicinal : savoir :

Recettes :	51 942
Dépenses :	51 942.

Emprunt de 200 000⁺

M^r le Maire, d'accord avec la Commission des Finances, pour éviter l'imposition de centimes additionnels trop élevés, propose un emprunt de 200 000 francs.

Le Conseil municipal accepte à l'unanimité cet emprunt, aux conditions suivantes :

L'emprunt serait destiné à couvrir les dépenses suivantes :

Déficit actuel des tramways :	33 474 ⁺ 79
Déficit probable de 1936 :	10 000 ⁺
Solde de l'Assistance médicale gratuite en 1934	55 810 ⁺ 64
2 ^e tranche d'électrification	70 000.

Le solde de l'emprunt serait consacré à l'achat de terrain pour la construction d'une école maternelle à Creutermont.

Assistance médicale gratuite

M^r le Maire attire l'attention du Conseil Municipal sur la dépense énorme de l'Assistance médicale gratuite.

Le Conseil décide que les secours ne doivent être

transmis le
6-12-35

accordés qu'après une enquête très sérieuse et en invitant les intéressés à participer dans les frais dans la mesure rigoureuse de leurs moyens.

Il constate que les remboursements ne sont demandés aux intéressés que très longtemps après leur sortie des hôpitaux et restent dans beaucoup de cas à la charge entière de la Commune.

Il émet le vœu que les sommes dues par les hospitalisés soient indiquées à la Commune dès la sortie de l'hôpital pour pouvoir être mises immédiatement en recouvrement, et que l'état des sommes dues à l'établissement hospitalier mentionne également la part de la commune.

Taxes municipales - Renouvellement.

Sur la proposition de M. le Maire, le Conseil Municipal maintient pour 1935 la taxe suivante :

Licence à la charge des commerçants de boissons en détail : 22⁺50

Le Conseil Municipal renouvelle pour 1936 la taxe sur le colportage, dont le tarif est fixé comme suit.

- 1^o Un franc par jour pour la vente des objets offerts au public, transportés par voiture hippomobile ou automobile.
- 2^o Cinquante centimes par jour si les objets sont transportés par baladeuse, par brulette, à dos d'homme ou à bras.

Cette taxe sera perçue par le garde-champêtre de la Commune.

Admission de M^r Colou à l'hospice de Vertou.

M^r Colou, employé communal, va être admis à la fin de novembre à l'hospice de Vertou.

M^r le Maire demande que, en égard aux services rendus par M^r Colou, qui est à la Mairie depuis vingt cinq ans, le Conseil Municipal veuille bien accorder une subvention annuelle pour participer aux frais de séjour à l'hospice.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité que la Commune contribuera pour la somme de mille francs par an à l'entretien de M^r Colou pendant son séjour à l'hospice de Vertou.

transmis le
6-12-35

x

transmis
29-11-35

Taxes de visite des viandes.

Mr. le Maire donne lecture du contrat signé par M. M. les bouchers, charcutiers et détaillants de viande et des sommes à verser par chacun d'eux.

Le prochain contrat sera établi le 15 décembre 1935.

Projet de dépôt d'essence à Trentemoult

Travaux
Mr. le Maire informe le Conseil Municipal d'une demande présentée par M. Gargon, de Port-Rousseau d'être autorisé à établir un dépôt d'essence sous domane à Trentemoult, pour le ravitaillement des bateaux. Ce dépôt situé sur le domaine public communal donnerait lieu à une redevance annuelle qui pourrait être fixée à cinquante francs.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'accorder l'autorisation sollicitée par M. Gargon.

Fixe à 50⁺ le montant de la redevance annuelle à partir du 1^{er} janvier 1936

Électrification.

Les riverains de la rue du L^t de Mont de Reze demandent l'électrification de cette voie.

Le Conseil décide de renvoyer la demande pour examen à la Commission des Travaux publics.

Pétition des habitants de la rue Lechart.

Mr. le Maire donne lecture d'une pétition des habitants de cette rue, demandant la mise en état de la chaussée.

La décision a déjà été prise par le Conseil à la séance du 7 juillet 1935.

Pêche au saumon.

Mr. le Maire fait connaître au Conseil que par arrêté du 12 novembre 1932, le Ministre de la Merie Marchande a décidé que seraient maintenues les tolérances anciennes, en vertu desquelles les pêcheurs maritimes de la Basse-Loire peuvent se livrer à la

pêche au saumon dès le 15 novembre.

Sur la réclamation du Castig-Club de France le Conseil d'Etat. vient d'annuler pour excès de pouvoir l'arrêté du ministre de la Marine marchande.

Le Conseil municipal, considérant que le saumon se pêche d'octobre à janvier,

Considérant que si la décision du Conseil d'Etat n'était pas rapportée, la misère déjà grande de nos marins pêcheurs par suite de la pénurie du poisson ne ferait que s'accroître et que les trois cents familles qui vivent chaque année du produit de cette pêche se verraient réduites à un chômage forcé, et cela en plein hiver,

Demande à M^r le Ministre de la Marine Marchande de bien vouloir user de tous les pouvoirs qui lui donne la loi pour maintenir au 15 novembre la date d'ouverture de la pêche au saumon.

Entretien des chemins vicinaux.

M^r le Maire donne lecture au Conseil municipal du rapport de M^r l'Ingénieur Subdivisionnaire relatif aux fournitures de matériaux pour l'entretien des Chemins vicinaux ordinaires pendant les années 1936 à 1940.

La dépense totale s'élèvera à 121 700 francs.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré accepte le devis présenté par les entrepreneurs pour la fourniture des graviers et pierres cassées.

Fixe à 121 700⁺ le montant de la dépense pour les 5 années 1936 à 1940.

et prie M. le Préfet de vouloir bien approuver cette délibération.

Chemin de Grande Communication N° 85

nommé le x
6.11.35

Le projet de tracé modifié est approuvé par le Conseil municipal, aucune observation n'ayant été présentée lors de l'enquête prescrite par M^r le Préfet de la Loire Inférieure.

Entretien des routes.

M^r Guerin, Conseiller municipal fait observer que le goudronnage des routes est cette année très defectueux, parce qu'il a été effectué trop tard et dans des conditions défavorables. Sur beaucoup de chemins, en particulier sur le C.V.O n° 3 les graviers ne tiendront pas, par suite de la mauvaise qualité du goudron. Le goudronnage devrait être exécuté au plus tard fin août.

Le Conseil municipal décide de transmettre ces observations à M^r Desicq, voyer communal.

Indemnités pour charges de famille.

transmis le
6-12-35 X

Le Conseil municipal décide que les indemnités pour charges de famille des employés communaux seront établies au même taux que celles payées aux fonctionnaires de l'État.

Dénomination de rue.

transmis le
6-12-35
X

M^r Boutin, adjoint demande au Conseil municipal de donner un nom au Chemin rural n° 3, du Grand-Elos.

Le Conseil municipal décide, à l'unanimité de donner à cette voie le nom de l'écrivain Henri Barbusse.

Rue Victor-Hugo.

transmis le
6-12-35
X

Le Conseil municipal décide de donner un numérotage aux immeubles de la rue Victor-Hugo.

Lettre du personnel enseignant.

M^r le Maire donne lecture d'une demande du personnel enseignant, relative à une augmentation de l'indemnité de logement.

Le Conseil municipal, considérant d'une part, qu'il existe une baisse légale 10% sur les loyers, et d'autre part que la législation actuelle ne permettrait aucune augmentation décide, à l'unanimité, de ne pas accorder l'augmentation demandée.

Opave du cotre "Ave Maria"

M^r Ollive, conseiller municipal signale que l'épave du cotre "Ave Maria" échoué en Loire devant Breteuil est une gêne et même peut devenir un danger pour la navigation. Il demande qui a apporté un remède à cette situation.

M^r le Maire répond qu'une demande sera adressée aux Ports et Chaussées pour l'enlèvement de l'épave.

Le Conseil Municipal se réunit ensuite en séance secrète pour statuer sur les objets suivants: Assistance aux vieillards et incurables. Domicile de secours à Reze:

1. Herbert Jeanne, veuve Chauvin, 70 ans, rue Thiers 49, proposée pour 10⁺.
2. Thirand Maurice à l'infirmerie 14 ans, admis pour 30⁺.
3. Guillet Marie, 38 ans, à l'infirmerie, célibataire proposée pour 50⁺.
4. Peigné Alexis, 67 ans, à la Morinière, proposé pour 40⁺.
5. Cassard Honorine, veuve Corbican, 51 ans, proposée pour 25⁺.
6. Loiseau Angèle, veuve Guillet, 70 ans, proposée pour 10⁺.
7. Brunon Léonide veuve Bénard, route de la Brosse, proposée pour 40⁺.
8. Roche Léontine, veuve Bloux, 58 ans, rue de Saint-Baron 7, proposée temporairement pour 20⁺ (dû au service militaire du fils).
9. Arnaud Marguerite, veuve Guillet, 71 ans à la Chaussée, proposée pour 35⁺.
10. Gouraud Marie, épouse Chesneau, 70 ans au Chêne-Creux, proposée pour 30⁺.
11. Legros Marie Louise, veuve Vignier 70 ans à la Basse-Lande, proposée pour 50⁺.
12. Le Gentil Marie, veuve Filledeau, 79 ans, tenue Ganachant, proposée pour 20⁺, (allocation Etat).
13. Rufflet, veuve Lantil, 33 ans à la Grande Haie proposée pour 30⁺.

14. Girard Josephine, V^ee Gaujacq, 70 ans
anc Trois-Moulins, non proposée

15. Bouchard Célestine, épouse divorcée Gloro, non
proposée

Domicile hors-Commune

1. Hervouet Marie Josephine, V^ee Girard
78 ans, rue Henri Fiolin, proposée

2. Morin Jean, 71 ans la Bassé Lande,
proposée pour part de l'Etat.

3. Foucher Joseph, 58 ans, rue Sadi Carnot
37, proposé

4. Payant Léon 70 ans à Dreuxmoult
rue Marcel Lacroix, proposé

5. Secher Alexandrine, épouse Payant,
non proposée.

Assistance aux femmes en couches - Domicile de secours Régi

1. Guhel née Renaud, à la Sermaucière,
1^{er} enfant, proposée.

2. Le Donarin, née Chieffine, rue du Puits.
Baron proposée, 4^e enfant, proposée;

3. Rajean, née Galambo à la G^{de} Haie, 5^e
enfant, proposée

4. Boucher, née Guillet Yvonne à Grand
2^e enfant, proposée

5. Thomari née Chauvet Marie à la Petite
Lande, 3^e enfant, proposée

6. Visorneau, née Girardeau, aux Basses Chapelles
2^e enfant, non proposée

7. Alliens, née Legoff Marie à Northouse
3^e enfant, proposée

8. Chevallier, née Goret à la Larrie, 2^e enfant
proposée

9. Loirat née Lemerck, à la Morinière, 5^e
enfant, proposée.

10. Visorneau née Devian, à l'Éché d'Ormier
7^e enfant, proposée

11. Grépin, née Zlineau à la Morinière, 2^e
enfant, proposée.

